



BADMINTON

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

2025-2026

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES IMPORTANTS À LIRE :

- 1) RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS DU RSEQ MAURICIE DE L'ANNÉE EN COURS**
- 2) RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES – CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE DE BADMINTON DU RSEQ**

Révisé le 15 octobre 2025

ARTICLE 1 CATÉGORIES D'ÂGE

Juvenile : du 1^{er} juillet 2007 au 30 septembre 2009
Cadet : du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2011
Benjamin : du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2013

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS DE JEU

Nos ligues utilisent les règlements officiels de Badminton Québec et de Badminton Canada, sauf les modifications incluses dans cette réglementation spécifique ainsi que dans la réglementation administrative du RSEQ Mauricie.

ARTICLE 3 COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

- 3.1 Nombre de joueurs : illimité
Tout joueur doit être inscrit dans le système S1 avant sa première compétition. **Tout ajout de joueur doit être fait sur le formulaire prévu à cet effet et envoyé au RSEQ Mauricie avant le premier tournoi de l'athlète concerné.**
- 3.2 L'absence de l'entraîneur officiel pour une journée ou une demie journée entraînera une pénalité de dix points à son équipe à moins qu'il ait été remplacé par une personne majeure et responsable.
- 3.3 Pour le championnat provincial scolaire, cette règle s'applique :
4.5 La formation des doubles masculins, doubles féminins et doubles mixtes doit respecter le principe « entité école ». Règlements spécifiques CPS badminton.

ARTICLE 4 SURCLASSEMENT

- 4.1 Il est permis de surclasser des joueurs très forts. Les athlètes surclassés récolteront les points selon leur performance dans cette nouvelle catégorie. Tous les surclassements devront être autorisés par le coordonnateur de ligue.

ARTICLE 5 ÉQUIPEMENT

- 5.1 Volants utilisés
Yonex, Mavis 350 de couleur jaune
- 5.2 Tenue vestimentaire

Le port des lunettes protectrices est obligatoire pour tous les joueurs pour les matchs en double et double mixte. Pour les joutes en simple, le port des lunettes protectrices est fortement recommandé. Les joueurs qui portent déjà des verres correcteurs doivent s'assurer que les verres sont en plastique. Le couvre-chef est interdit.

ARTICLE 6 NOMBRE DE TOURNOIS

Un total de cinq tournois réguliers (trois tournois en simple et deux tournois en double) et un dernier tournoi régional.

ARTICLE 7 FORMULE DE TOURNOI

Les tournois débiteront au plus tard à 9h.

Chaque tournoi se joue sous la formule de « pool » en alternant un tournoi en simple et un tournoi en double et double mixte.

Pointage : 1^{er} = 10 points
 2^e = 8 points
 3^e = 6 points
 4^e = 5 points

Les joueurs d'âge primaire cumulent des points pour l'école primaire qu'ils représentent.

S'il y a seulement un joueur ou une équipe d'inscrit dans une catégorie, le ou les joueurs récolteront 10 points au classement.

ARTICLE 8 INSCRIPTIONS POUR CHACUN DES TOURNOIS

8.1 Les inscriptions pour les tournois doivent parvenir au bureau du RSEQ Mauricie le mercredi 12:00 précédant le tournoi. Aucun changement ni ajout ne sera accepté après cette date. Une amende de 25,00\$ sera facturée à l'école qui transmet ses inscriptions après la date limite.

RSEQ Mauricie : **iplante@mauricie.rseq.ca**

8.2 Un joueur inscrit le mercredi et qui ne se présente pas au tournoi entraînera une pénalité de deux points au classement à la catégorie (féminin ou masculin) de son équipe, sauf pour des cas d'urgence.

8.3 Les écoles se verront facturer une amende de 10,00\$ pour chaque joueur absent.

ARTICLE 9 JOUTES

Le temps d'échauffement sera de 2 minutes.

Lors des tournois, la durée des joutes sera d'une manche de 21 points pour toutes les catégories.

Le système de 2 de 3 de 21 points prévaudra seulement pour les demies et les finales d'or et de bronze pour toutes les catégories.

Entre chaque manche et à 11 points, il y a une pause de 1 minute et l'entraîneur peut parler à ses joueurs.

ARTICLE 10 CHAMPIONNAT RÉGIONAL

10.1 Un joueur doit obligatoirement participer à deux tournois pendant la saison régulière pour avoir la possibilité de participer au championnat régional scolaire, sauf en cas d'exception approuvé par les coordonnateurs de la ligue.

10.2 POUR AVOIR ACCÈS AU CRS, L'ATHLÈTE DOIT AVOIR CONTRIBUÉ AU POINTAGE DURANT LA SAISON POUR SON ÉCOLE SOIT SIMPLE, EN DOUBLE OU EN MIXTE

ARTICLE 11 RÉCOMPENSES

Trois (3) bannières de saison :
Meilleure école en féminin
Meilleure école en masculin
Meilleur combiné féminin et masculin

Quatre (4) bannières au championnat régional :
Meilleure école, toutes catégories
Meilleure école en benjamin
Meilleure école en cadet
Meilleure école en juvénile

Le système de pointage pour l'attribution des bannières pour le championnat régional sera le suivant :

1^{ère} position = 10 points
2^{ème} position = 6 points
3^{ème} position = 4 points

Des médailles or, argent et bronze seront distribuées aux trois premières positions de chacune des catégories pour le régional.